

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail-o-Démocratie-o-Paix

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL  
CIVIL DE L'ETAT

DU 8 AVRIL 1986  
N° 50.465 / MTERFPBS-DGFP-DGPCE-SAH

portant inscription au tableau d'avancement, au  
titre de l'année 1985, des Ingénieurs Statisti-  
ciens des cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I,  
des services techniques (Statistique)

(/ ISAS :

LE PREMIER MINISTRE,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la Loi n° 76+84 du 7/2/84 portant ratification de l'Ordonnance  
n° 019+84 du 23/8/1984, portant modification de certaines dispositions de la  
Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la Loi n° 15+62 du 3/2/62 portant statut général des Fonctionnaires ;

(/u l'Arrêté n° 2087+75 du 21/6/75 fixant le règlement sur la solde des  
Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62+104+75 du 9/5/75 fixant le régime des rémunérations  
des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62+197+75 du 5/1/75 fixant les catégories et hiérarchies  
des cadres créés par la Loi n° 15+62 du 3/2/62 portant statut général des  
Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 63+110 du 12/2/63 portant statut commun des cadres du  
personnel technique des services de la Statistique ;

(/u le Décret n° 65+170 du 25/6/65 réglementant l'avancement des Fon-  
ctionnaires ;

(/u le Décret n° 74+170 du 31/12/70 abrogeant et remplaçant les disposi-  
tions du Décret n° 62+104+75 du 9/5/75 fixant les échelonnements indiciaires des  
Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le Décret n° 62+198+75 du 5/1/75 relatif à la nomination et à la  
révocation des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 30+150 du 27/2/80 portant déblocage des avancements  
des agents de l'Etat ;

(/u le Décret n° 84+856 du 8/6/84 portant nomination du Premier Ministre ;

(/u le Décret n° 83+123 du 7/2/83 portant nomination des membres du  
Gouvernement ;

(/u le Décret n° 85+1434 du 17/12/85 portant organisation des intérim des  
membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 85+260 du 05/03/85 déterminant le circuit d'approbation  
des actes relatifs aux délégations, avancements et révisions des situations  
administratives des Agents de l'Etat ;

(/u les Procès-Verbaux de la Commission Administrative paritaire d'avan-  
cement en date du 8 Novembre 1985 ;

LE PREMIER MINISTRE

.../...

*Mau*

**ARTICLE 1ER.** - ~~8~~ sont inscrits au tableau d'avancement, au titre de l'année 1985, les Ingénieurs statisticiens des cadres de la Catégorie A, hiérarchie I, des Services Techniques (Statistique), dont les noms et prénoms suivent :

POUR LE DEUXIEME ECHELON :

A 2 ans

Mr. - TOTO (Jean-Paul) C.N.S.E.E.

POUR LE QUATRIEME ECHELON :

A 4 ans

MM. - DIAMA (Léon) C.I.  
 - BIAMFANDOU IEMBOUYA Mini-Mines

POUR LE SIXIEME ECHELON :

A 6 ans

MM. - NGOMBA (André) Présidence  
 - MIZELE (Augustin) Adm. Territoire  
 - ICENBA-TOUSSAÏROU (Thomas) CNSEE

POUR LE SEPTIEME ECHELON :

A 7 ans

MM. - MIFPASSA (Clément) F.C.T.  
 - TCHIFOTÉ M'BOUÏ (J. Charles) CANNAGES  
 - KIBINGE (Albert) S.G.P.  
 - MAMOUNA (Ernest) S.G.P.  
 - AMOUALE (Dominique) S.G.P.  
 - NKOUKA (Bernard) U.D.E.A.C.

**ARTICLE 2.** - Le présent décret sera enregistré, publié au JO et communiqué partout où ~~besoin sera.~~ /-

Brazzaville, le 8 AVRIL 1986

Par le Premier Ministre

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,  
 de la Refonte de la Fonction Publique  
 et de la Prévoyance Sociale,

*Bernard COMBO MATSIONA.*

Ange Edouard POUNGUIL-

Ampliations :

JGRPC ..... 1  
 DGFP/DGPCE ..... 2  
 DGB ..... 2  
 DCF ..... 2

BSS/DGFP ..... 2  
 MP ..... 2  
 Dossier SSS ..... 36  
 Dossier DGFP ..... 36  
 Intéressés ..... 12  
 SGG/BC ..... 2/57